



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 17 novembre 2009 — N° 74

Président de l'Assemblée nationale :
M. Yvon Vallières

QUÉBEC

La séance est ouverte à 13 h 45.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Houda-Pepin (La Pinière) fait une déclaration concernant le 10^e anniversaire du Groupe Femmes, Politique et Démocratie.

Mme Beaudoin (Mirabel) fait une déclaration concernant les places en garderie.

Mme Vien (Bellechasse) fait une déclaration concernant Mme Julie Labonté, athlète québécoise junior par excellence.

Mme Malavoy (Taillon) fait une déclaration concernant les places en garderie.

M. Deltell (Chauveau) fait une déclaration concernant le sport scolaire.

M. Hamad (Louis-Hébert) fait une déclaration concernant le Rouge et Or qui a remporté la coupe Dunsmore.

17 novembre 2009

Mme Bouillé (Iberville) fait une déclaration concernant les places en garderie.

Mme Blais (Saint-Henri–Sainte-Anne) fait une déclaration afin de souligner la Journée de sensibilisation à la maladie d’Alzheimer à l’Assemblée nationale.

M. Tremblay (Masson) fait une déclaration concernant les places en garderie.

M. Mamelonet (Gaspé) fait une déclaration concernant M. François Bourque et les Jeux olympiques de Vancouver.

À 13 h 58, M. Gendron, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 14 h 07.

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

M. Dupuis, ministre de la Sécurité publique, propose que l’Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 75 Loi modifiant la Loi sur la police concernant les pouvoirs extraterritoriaux des policiers

17 novembre 2009

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 75.

Dépôts de documents

M. Dupuis, ministre de la Sécurité publique, dépose :

Le Plan stratégique 2009-2013 du Commissaire à la déontologie policière.
(Dépôt n° 885-20091117)

M. Hamad, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, dépose :

La convention de performance et d'imputabilité du Centre de recouvrement, accompagnée de l'entente de gestion afférente signée en 2001 et d'un addenda signé en 2004;
(Dépôt n° 886-20091117)

Le Plan d'action 2009-2010 du Centre de recouvrement.
(Dépôt n° 887-20091117)

Mme St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, dépose :

Le Plan stratégique 2009-2012 de Télé-Québec;
(Dépôt n° 888-20091117)

Un avis de classement de la Commission des biens culturels du Québec concernant la maison Félix-Leclerc et le site historique de la Maison-Félix-Leclerc, à Vaudreuil-Dorion.
(Dépôt n° 889-20091117)

17 novembre 2009

M. Tomassi, ministre de la Famille, dépose :

Le rapport annuel de gestion du Conseil de la famille et de l'enfance, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2009.

(Dépôt n° 890-20091117)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement,
M. Whissell (Argenteuil) dépose :

Copie d'une lettre, en date du 17 novembre 2009, adressée à M. David Whissell, député d'Argenteuil, par Me Claude Bisson, juriste, concernant l'acquisition d'une entreprise par ABC Rive-Nord Inc.

(Dépôt n° 891-20091117)

M. le président dépose :

Le Plan d'action de l'Assemblée nationale en matière de développement durable, accompagné d'un guide pour l'intégration de pratiques écoresponsables et d'un guide pour l'organisation d'activités et de réunions qui respectent les principes du développement durable;

(Dépôt n° 892-20091117)

Copie du préavis de la motion proposée par M. St-Arnaud (Chambly) qui sera inscrite au *Feuilleton et préavis* du mercredi 18 novembre 2009, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ».

(Dépôt n° 893-20091117)

Dépôts de rapports de commissions

M. Simard (Richelieu), à titre de président, dépose :

17 novembre 2009

Le rapport de la Commission de l'administration publique qui, le 11 novembre 2009, a entendu le Vérificateur général du Québec dans le cadre de l'examen de son rapport annuel de gestion et de la vérification de ses engagements financiers pour la période d'avril 2008 à mars 2009. La Commission a également tenu une séance de travail le 11 novembre 2009.

(Dépôt n° 894-20091117)

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Girard (Gouin) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 17 830 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la création de nouvelles places en services de garde.

(Dépôt n° 895-20091117)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, Mme Beauchamp, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, dépose :

Copie d'une lettre, en date du 15 avril 2009, adressée à M. Robert Fonberg, sous-ministre de la Défense nationale, par Mme Madeleine Paulin, sous-ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, concernant l'aquifère contaminé par le trichloroéthylène dans le secteur de Valcartier.

(Dépôt n° 896-20091117)

Motions sans préavis

M. Girard (Gouin), M. Grondin (Beauce-Nord), et M. Khadir (Mercier) proposent conjointement une motion concernant les places en services de garde; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

17 novembre 2009

M. Tomassi, ministre de la Famille, et M. Caire (La Peltrie) proposent conjointement une motion concernant les places en services de garde; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Gignac, ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, M. Aussant (Nicolet-Yamaska), M. Bonnardel (Shefford), et M. Caire (La Peltrie) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale rende hommage aux organisations lauréates des Grands Prix québécois de la qualité qui ont été remis le 12 novembre 2009.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 (2), et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Dupuis, leader du gouvernement, propose :

QUE la Commission des transports et de l'environnement, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 52, Loi modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques le lundi 23 novembre 2009, et qu'à cette fin elle entende les organismes suivants :

- Syndicat des agents de conservation de la faune du Québec
- Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires partagée également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition;

17 novembre 2009

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 50 minutes partagées également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition;

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour les remarques finales partagée également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition;

QUE le ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 (2), et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Dupuis, leader du gouvernement, propose :

QUE la Commission de l'économie et du travail, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 73, Loi prévoyant certaines mesures afin de lutter contre la criminalité dans l'industrie de la construction, procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques les 24 et 25 novembre 2009, et qu'à cette fin elle entende les organismes suivants :

- Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec – Construction
- Conseil provincial du Québec des métiers de la construction (International)
- Confédération des syndicats nationaux – Construction
- Centrale des syndicats démocratiques – Construction
- Syndicat de la fonction publique du Québec Inc.
- Association de la construction du Québec
- Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec

17 novembre 2009

- Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec
- Association des entrepreneurs en construction du Québec
- Ordre des ingénieurs du Québec
- Ordre des architectes du Québec
- Commission de la construction du Québec

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires partagée également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 50 minutes partagées également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition;

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour les remarques finales partagée également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition;

QUE le ministre du Travail soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Dupuis, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des relations avec les citoyens, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 60, Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur et d'autres dispositions législatives;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 41, Loi modifiant la Loi concernant les partenariats en matière d'infrastructures de transport et d'autres dispositions législatives;

17 novembre 2009

- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 65, Loi sur Infrastructure Québec, puis d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 63, Loi sur les sociétés par actions.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. Gendron, troisième vice-président, informe l'Assemblée que, le mercredi 18 novembre 2009, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de M. St-Arnaud (Chambly).

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale du Québec exige du ministre de la Sécurité publique la mise sur pied d'une escouade spécialisée dédiée à la recherche des personnes disparues.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des finances publiques qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 59, Loi modifiant la Loi concernant l'impôt sur le tabac et d'autres dispositions législatives principalement afin de lutter contre la contrebande de tabac, ainsi que l'amendement transmis par M. Dutil, ministre du Revenu.

L'amendement est déclaré recevable.

Après débat, l'amendement est adopté.

Le rapport amendé est adopté.

17 novembre 2009

Adoption du principe

M. Hamad, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, propose que le principe du projet de loi n° 73, Loi prévoyant certaines mesures afin de lutter contre la criminalité dans l'industrie de la construction, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 73 est adopté.

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que le projet de loi n° 73 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'économie et du travail.

La motion est adoptée.

À 16 h 41, à la demande de M. Dupuis, leader du gouvernement, Mme Houdapepin, première vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 17 h 15.

Les travaux reprennent à 17 h 16.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de la santé et des services sociaux qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 24, Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière de santé.

Après débat, le rapport est adopté.

À 17 h 53, à la demande de M. Dupuis, leader du gouvernement, Mme Houdapepin, première vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 18 heures.

17 novembre 2009

Les travaux reprennent à 18 heures.

Débats de fin de séance

L'Assemblée tient deux débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par M. Khadir (Mercier) à M. Béchar, ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Réforme des institutions démocratiques, concernant le financement des partis politiques et l'octroi des contrats de travaux publics;
 - le deuxième, sur une question adressée par M. Aussant (Nicolet-Yamaska) à M. Bachand, ministre des Finances, concernant le mandat de la Caisse de dépôt et placement du Québec.
-

À 18 h 26, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, suspend la séance jusqu'à 19 h 30.

La séance reprend à 19 h 31.

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

Mme Gagnon-Tremblay, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, propose que le principe du projet de loi n° 70, Loi modifiant divers régimes de retraite du secteur public, soit maintenant adopté.

17 novembre 2009

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 70 est adopté.

M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 70 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

La motion est adoptée.

M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mercredi 18 novembre 2009, à 9 h 45

La motion est adoptée.

En conséquence, à 19 h 42, M. Chagnon, deuxième vice-président, lève la séance et l'Assemblée s'ajourne au mercredi 18 novembre 2009, à 9 h 45.

Le Président

YVON VALLIÈRES